



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

SLOW

ID : 085-200023778-20251217-DL2025\_06\_15-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 30

DELIBERATION  
n° 2025 - 06 - 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Joël GIRAudeau, Sandra DUBOS, Tiphanie JACOMINO, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Maryse AUGUIN.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Joël GIRAudeau à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Maryse AUGUIN à Nicole BOULINEAU.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

Avenants n° 5 aux marchés  
de transports scolaires

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Suite à la prise de compétence autorité organisatrice des mobilités, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est désormais l'autorité seule compétente afin d'organiser les services de transports scolaires sur son ressort territorial.

Afin d'assurer les services de transports scolaires à compter de la rentrée 2023, des marchés de « prestations de transports scolaires - circuits spéciaux scolaires sur le ressort territorial du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération », ont été conclus avec la société Voyages Nombalaïs le 10 juillet 2023, selon le détail suivant :

N° LOT	INTITULE DES LOTS	Durée du marché	Durée totale du marché	Offre de Base			
				Sur 1 an en € HT	Sur la durée marché	Sur la durée totale du marché en € HT	en € TTC
Lot 1	Desserte des écoles de Commequiers	1 an	3 ans au -	29 583,22 €	29 583,22 €	38 749,00 €	38 749,00 €
Lot 2	Desserte des écoles de St Hilaire de Riez	1 an	3 ans au -	82 091,35 €	82 091,35 €	104 274,02 €	104 274,02 €
Lot 3	Desserte Givrand centre	2 ans	6 ans au -	45 923,57 €	91 847,74 €	175 543,22 €	303 097,54 €
Lot 4	Desserte Fercoult centre	2 ans	6 ans au -	47 733,22 €	95 466,44 €	234 399,31 €	315 039,24 €
Lot 5	Saint Hilaire de Riez Zone centre	2 ans	6 ans au -	15 915,31 €	30 831,23 €	929 494,83 €	1 022 444,22 €
Lot 6	Saint Hilaire de Riez Ecarts - Hameaux	2 ans	6 ans	20 715,59 €	1 444 299,66 €	1 444 299,66 €	1 593 729,51 €
Lot 7	1022 Commequiers Le Fenoalier - Saint Laurent sur Vie	2 ans	6 ans	40 274,15 €	2 417 244,92 €	2 417 244,92 €	2 658 969,41 €
Lot 8	EST Saint Rémy-en-Couëze - Laiguillon / Vie	2 ans	6 ans	302 255,51 €	1 813 533,06 €	1 813 533,06 €	1 954 632,22 €
Lot 9	Brem - Brétignolles sur Mer (co-traitance VOISNEAU)	2 ans	6 ans	532 821,49 €	3 156 730,14 €	3 156 730,14 €	3 515 303,16 €
Lot 10	Desserte 18H	2 ans	6 ans	24 163,72 €	264 982,35 €	264 982,35 €	291 482,54 €
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>1 882 879,14 €</b>		<b>10 952 251,14 €</b>	<b>12 053 472,22 €</b>
Lot 11	Régulation régulation et surveillance pôle de correspondance	6 ans	6 ans	71 036,50 €		426 591,00 €	511 509,20 €
Lot 11	Transcriptionnelle gestion des inscriptions aux TS		5 ans	32 000,00 €		420 000,00 €	504 000,00 €
<b>SOUS TOTAL (hors TO gestion des inscriptions aux TS)</b>				<b>1 953 977,61 €</b>		<b>11 388 842,14 €</b>	<b>12 570 385,46 €</b>

Il est précisé aux élus communautaires que le lot 1 relatif à la desserte des écoles primaires de la commune de Commequiers d'une durée de 1 an, reconductible deux fois par période de 1 an, n'a pas été reconduit, et ce en accord avec Monsieur le Maire de Commequiers, au regard du coût du service et de la fréquentation des transports scolaires pour les écoles primaires.

Par ailleurs, le lot n° 3 relatif à la desserte de Givrand Centre n'a pas été reconduit pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Des modifications doivent être apportées aux marchés conclus, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026, et suivant l'ordre de service émis, afin de :

- Réaménager tous les circuits compte tenu des nouveaux élèves inscrits, les unités d'œuvre (temps et kilomètres) ont évolué,
- Pour le lot n° 4, comptabiliser l'arrêt du circuit A16,
- Dans le lot n° 9, prendre en compte l'arrêt des circuits A42, A43 et A44,
- Acter la circulation de 8 navettes publiques (au lieu de 9) et l'anonymisation des navettes,
- Acter la circulation de 13 navettes privées (au lieu de 14), et l'anonymisation des navettes,
- Dans le lot n°10, ajouter le circuit 18H - A104.

Le détail des avenants à conclure et leur incidence financière par rapport aux montants des marchés conclus figurent ci-dessous :

enfants sans inscription	LOT1	LOT2	LOT3	LOT4	LOT5	LOT6	LOT7	LOT8	LOT9	LOT10	LOT11	TOTAL
MONTANT AVENANT N°2 (différence Marché de base et Total marché après avenant N°2)	7 502,13 €	31 307,06 €	21 774,25 €	23 409,90 €	75 296,41 €	127 455,91 €	229 730,72 €	154 173,42 €	281 766,45 €	33 834,37 €	24 516,72 €	1 010 762,34 €
TOTAL MARCHÉ APRÈS AVENANT N°2 (annexe 1 à 6 Avenant N°2)	96 251,79 €	277 576,12 €	297 317,47 €	309 809,71 €	1 004 791,29 €	1 571 755,46 €	2 646 975,64 €	1 967 706,48 €	3 477 496,59 €	298 816,72 €	451 107,72 €	12 399 604,49 €
MONTANT AVENANT N°3 (différence Marché de base et Total marché après avenant N°3)	56 665,73 €	8 155,80 €	30 467,59 €	11 115,89 €	- 1 074,46 €	95 438,25 €	- 134 112,95 €	81 962,80 €	- 919 20,01 €	72 571,76 €	- 6 996,38 €	7 369,05 €
TOTAL MARCHÉ APRÈS AVENANT N°3 (annexe 1 Avenant N°2 + annexe 2 à 6 avenant N°3)	32 083,93 €	238 118,26 €	306 010,81 €	297 515,20 €	928 420,42 €	1 539 737,80 €	2 283 131,97 €	1 895 495,86 €	3 103 810,13 €	337 554,11 €	419 594,62 €	11 381 473,10 €
MONTANT AVENANT N°4 (différence Marché de base et Total marché après avenant N°4)	Arrêté	- 8 155,80 €	37 485,40 €	8 163,40 €	4 925,11 €	134 147,73 €	- 257 430,77 €	81 980,81 €	- 9 391,89 €	26 096,39 €	- 16 027,70 €	163 525,79 €
TOTAL MARCHÉ APRÈS AVENANT N°4 (annexe 1 Avenant N°2 + annexe 2 avenant N°3 et N°4 + annexe 3 à 6 avenant N°4)	32 083,93 €	238 118,26 €	313 029,62 €	294 567,71 €	934 419,99 €	1 578 447,28 €	2 159 814,15 €	1 895 521,87 €	3 106 338,25 €	291 078,74 €	410 563,80 €	11 552 367,94 €
MONTANT AVENANT N°5 (différence Marché de base et Total marché après avenant N°5)	Arrêté	- 22 325,19 €	Arrêté	22 398,55 €	- 37 588,54 €	- 100 122,92 €	- 218 701,78 €	- 120 947,80 €	- 329 620,58 €	88 126,67 €	- 7 320,33 €	956 546,57 €
TOTAL MARCHÉ APRÈS AVENANT N°5 (annexe 1 Avenant N°2 + annexe 2 avenant N°3 et N°4 + annexe 3 à 6 avenant N°5)	32 083,93 €	223 948,87 €	101 764,31 €	308 797,86 €	891 506,34 €	1 344 176,63 €	2 198 543,14 €	1 692 585,26 €	2 866 109,56 €	353 109,02 €	419 270,67 €	10 432 295,58 €
-- MARCHÉ DE BASE --	88 749,66 €	246 274,06 €	275 543,22 €	286 399,31 €	929 494,88 €	1 444 299,55 €	2 417 244,92 €	1 813 533,06 €	3 195 730,14 €	264 982,35 €	426 591,00 €	11 388 842,15 €
VARIATION AVENANT N°2 (Total marché après avenant N°2/marché de base)	8,45%	12,71%	7,90%	8,17%	8,10%	8,82%	9,50%	8,50%	9,82%	12,77%	5,75%	8,88%
VARIATION AVENANT N°3 (Total marché après avenant N°3/marché de base)	-63,85%	-3,31%	11,05%	3,88%	-0,12%	6,61%	-5,55%	4,52%	-2,88%	27,39%	-1,64%	-0,06%
VARIATION AVENANT N°4 (Total marché après avenant N°4/marché de base)	Arrêté	-3,31%	13,60%	2,85%	0,53%	9,29%	-10,65%	4,52%	-0,23%	9,85%	-3,76%	1,44%
VARIATION AVENANT N°5 (Total marché après avenant N°5/marché de base)	Arrêté	-9,07%	Arrêté	7,82%	-4,04%	-6,93%	-9,05%	-6,67%	-10,31%	33,26%	-1,72%	-8,40%

Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 5°, L. 2194-1 6° et  
R.2198-2, R.2198-5 et R.2194-8,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025,

Vu le BP 2025,

Vu la décision d'attribution des marchés de prestations de transports scolaires au candidat Voyages Nombalais pour les lots 1 à 8 ; 10 et 11 et au groupement d'entreprises Voyages Nombalais / Voyages Voisneau pour le lot 9, prise par la Commission d'Appel d'Offres le 8 juin 2023,

Vu la délibération n° 2023 4 10 du 15 juin 2023 portant autorisation de signature des marchés de prestations de transports scolaires,

Vu la délibération n° 2023 07 31 du 14 décembre 2023 portant approbation des avenants n° 1 aux marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-042 à 2023-052,

Vu la délibération n° 2024 01 16 du 29 février 2024 portant approbation des avenants n° 2 aux marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-042 à 2023-052,

Vu la délibération n° 2024 05 24 du 3 octobre 2024 portant approbation des avenants n° 3 aux marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-043 à 2023-052,

Vu la délibération n° 2025 01 25 du 27 février 2025 portant approbation des avenants n° 4 aux marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-043 à 2023-052,

Vu les marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-043 à 2023-052 conclus, y compris leur avenant n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4,

Vu les projets d'avenant n° 5,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 novembre 2025,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 décembre 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver la conclusion d'avenants n° 5 aux marchés de prestation de transports scolaires tels que présentés au rapport ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, à signer les avenants n° 5 aux marchés de prestations de transports scolaires et à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

André COQUELIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2025
- de la publication sur le site [www.paysaintgilles.fr](http://www.paysaintgilles.fr) le : 22 DEC. 2025

Givrand, le 22 décembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).